

l'a Note.



Mobilité étudiante et dynamiques territoriales : les flux d'arrivées et de départs des jeunes dans le Sud-Aquitain

N°18
DÉMOGRAPHIE
OCTOBRE 2025

La croissance et l'innovation économique d'un territoire sont intimement liées à la part de sa population formée et diplômée. Pour que ce mouvement vertueux s'instaure ou se perpétue, il s'agit notamment d'offrir aux jeunes un accès de proximité à l'enseignement supérieur. Faute de cet accès, en plus d'inégalités territoriales, ce sont des inégalités sociales qui seraient générées : des inégalités territoriales entre les territoires où les jeunes seraient diplômés et ceux où ils ne le seraient pas, des inégalités sociales entre ceux qui pourraient poursuivre des études supérieures et ceux qui ne le pourraient pas.

L'INSEE a publié en début d'année 2025 une étude sur les mobilités étudiantes à partir des données Parcoursup de 2022 à l'échelle des 306 zones d'emploi en France*. Il apparaît que 58 % des nouveaux bacheliers quittent leur zone d'emploi en entrant dans l'enseignement supérieur. Il ressort également que les taux de départ des néo-bacheliers sont beaucoup plus faibles dans les zones d'emploi des métropoles que dans celles des agglomérations moyennes. À titre d'exemple, le taux de départs est de 23 % pour la zone d'emploi de Bordeaux quand il est de 63 % pour celle de Bayonne et 60 % pour celle de Pau.

L'a Note propose un éclairage sur ces dynamiques à partir des vœux Parcoursup 2024, en se concentrant sur les quatre aires de rayonnement du Sud-Aquitain – Pau, Bayonne, Dax et Mont-de-Marsan – qui correspondent aux principaux sites de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Trois constats principaux se dégagent : plus l'offre locale est développée, plus les jeunes restent ; les métropoles régionales (Bordeaux, Toulouse) demeurent les destinations privilégiées ; enfin, cette analyse se concentre sur le premier cycle, les mobilités de second et troisième cycles obéissant à des logiques encore différentes.

* INSEE Première, «En 2022, 58 % des nouveaux bacheliers quittent leur zone d'emploi en entrant dans l'enseignement supérieur», Janvier 2025 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8324188>

12 103

élèves (bacheliers et étudiants en première année d'études supérieures) résidant ou étudiant dans les Pyrénées-Atlantiques et les Landes ont réalisé un voeu Parcoursup en 2024.

DÉFINITION, MÉTHODE ET PROFIL 2024 DES ÉLÈVES

Qu'est-ce que Parcoursup ?

Créée en 2018, Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur. Elle permet aux lycéens, apprentis et étudiants en réorientation de formuler des vœux pour des formations supérieures reconnues par l'État.

Qui est concerné par Parcoursup ?

Trois types de personnes :

- Les lycéens préparant le baccalauréat (général, technologique, professionnel) en France ou à l'étranger.
- Les étudiants en première année d'enseignement supérieur souhaitant se réorienter.
- Les personnes ayant déjà le baccalauréat ou un diplôme équivalent et souhaitant reprendre leurs études.

Périmètre et méthode

Cette note s'appuie sur les données Parcoursup 2024 relatives aux élèves résidant dans les Pyrénées-Atlantiques et les Landes. Le territoire d'analyse a été redécoupé selon les aires d'attraction de l'ANCT de niveau 4, correspondant aux quatre principaux bassins d'enseignement supérieur du Sud-Aquitain : Pau, Bayonne, Mont-de-Marsan et Dax. Les flux étudiés reposent sur la localisation du lycée d'origine et celle de la formation post-bac d'affectation, permettant de distinguer les jeunes qui restent, ceux qui partent et ceux qui arrivent.

Une cohorte nombreuse et jeune

Près de 12 000 élèves des Pyrénées-Atlantiques et des Landes sont concernés par la procédure Parcoursup 2024. L'immense majorité d'entre eux sont nés en 2006 (68,4 %), âge « classique » du passage du baccalauréat. On retrouve néanmoins une minorité d'élèves plus âgés (nés en 2005 ou avant), correspondant à des redoublements, réorientations ou reprises d'études. Aussi, plus de quatre jeunes sur cinq sont directement issus de terminale. À noter qu'une part non négligeable proche de 10 %, correspond à des étudiants déjà inscrits dans le supérieur et en quête d'une réorientation.

OÙ PARTENT LES ÉLÈVES ?

L'analyse des flux de départ des élèves met en lumière des disparités entre les quatre aires d'attraction du Sud-Aquitain, révélant des différences dans leur capacité à retenir leurs jeunes pour leurs études supérieures.

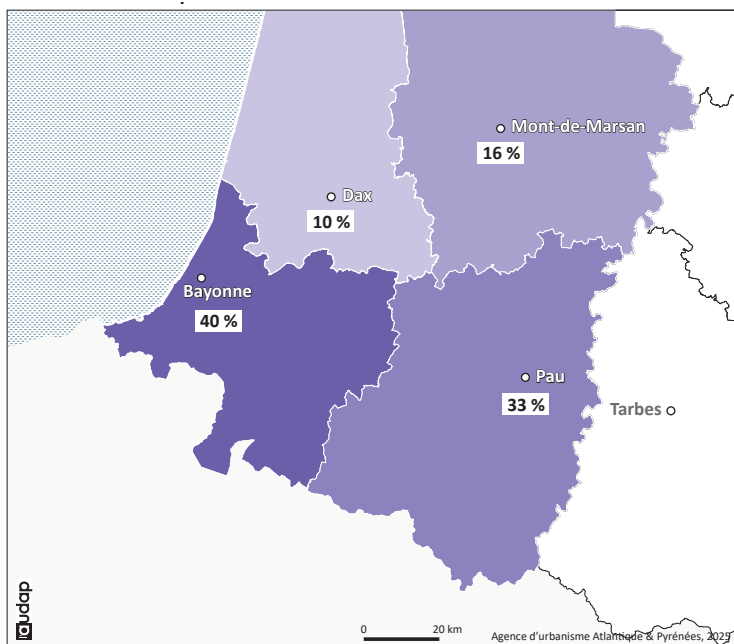
Dans les Pyrénées-Atlantiques, les deux aires de rayonnement présentent des profils proches mais différenciés. À Bayonne, sur 3 403 étudiants résidents, 1 363 choisissent d'y poursuivre leurs études (40,1 %). Près de 330 s'orientent vers une autre aire des Pyrénées-Atlantiques et des Landes (9,7 %), tandis que 1 710 partent étudier dans un autre département (50,2 %). À Pau, sur 3 317 étudiants, 1 101 restent dans leur aire (33,2 %), 600 rejoignent une autre aire des Pyrénées-Atlantiques et des Landes (18,1 %) et 1 617 quittent le département (48,7 %). Pau conserve ainsi un tiers de ses jeunes tout en affichant des échanges internes importants avec Bayonne, illustrant une complémentarité universitaire entre les deux pôles.

La situation apparaît plus fragile dans les Landes. À Dax, parmi 1 481 étudiants, seuls 146 poursuivent leurs études dans l'aire (9,9 %), 506 rejoignent une autre aire des Pyrénées-Atlantiques et des Landes (34,2 %) et 829 partent vers un autre département (56,0 %). À Mont-de-Marsan, sur 1 196 étudiants, 196 restent localement (16,4 %), 340 rejoignent une autre aire des Pyrénées-Atlantiques et des Landes (28,4 %) et 660 s'orientent vers d'autres départements (55,2 %).

Au-delà du périmètre Sud-Aquitain, les métropoles régionales structurent les flux sortants. Bordeaux et Toulouse exercent une attraction dominante, mais les profils locaux diffèrent : Pau se projette vers Tarbes (309 élèves), Bayonne vers Bordeaux (844 élèves), Mont-de-Marsan dépend quasi exclusivement de Bordeaux (340 élèves), tandis que Dax se répartit de manière plus équilibrée entre plusieurs pôles.

La hiérarchie est claire : Bayonne et Pau concentrent la rétention et les circulations internes du Sud-Aquitain, tandis que Dax et Mont-de-Marsan restent largement émettrices. Ces écarts traduisent le rôle déterminant de l'offre de formation : plus elle est structurée et diversifiée, plus elle contribue à fixer les jeunes sur leur territoire d'origine.

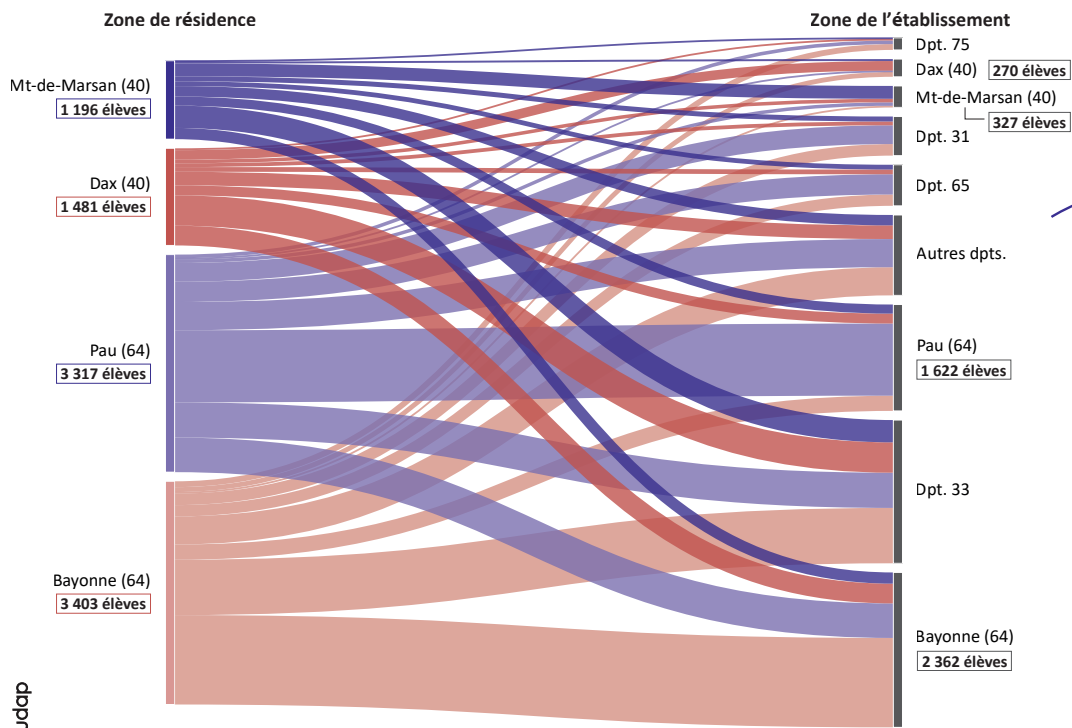
Part des étudiants qui étudient dans leur zone de résidence en 2024



40,1 %

des élèves résident et étudient dans l'aire de rayonnement de Bayonne, soit 1 363 élèves.

Flux de départ des élèves du Sud-Aquitain de leur zone de résidence à leur zone d'établissement en 2024



4 581

élèves issues de Parcoursup 2024 étudient dans l'une des quatre aires de rayonnement des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées, 2025

Source : IGN-Admin Express ; Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SIES) [Producteur], Bases statistiques issues de l'application Parcoursup - 2024 [Fichiers de données], Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD) [Diffuseur], <http://doi.org/10.34724/CASD.469.5742.V1>

2 091

étudiants originaires d'autres départements que ceux des Pyrénées-Atlantiques et des Landes s'installent dans le Sud-Aquitain pour suivre leurs études supérieures.

« 1 807 étudiants choisissent les Pyrénées-Atlantiques pour leurs études supérieures, contre seulement 284 pour les Landes. Pau et Bayonne captent des flux variés, quand Mont-de-Marsan et Dax se limitent à des proximités. »

Crédits photos :

AUDAP - Photo de couverture :
©UPPA

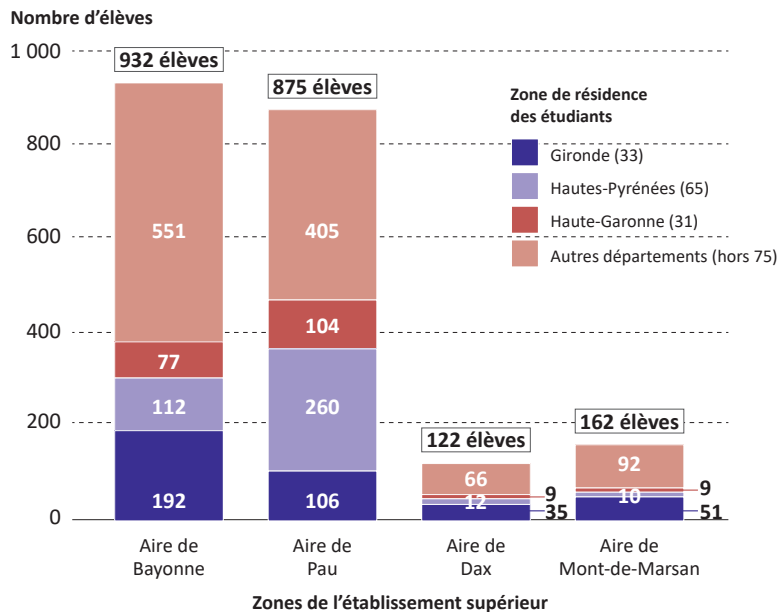
Direction de la publication :
Denis CANIAUX

Rédaction & réalisation graphique :
Christelle FERREIRA,
Ludovic RÉAU, Emmanuelle RABANT

Impression : AUDAP sur
Papier Evercopy Plus 100% recyclé
Certification FSC, Blue Angel
et Ecolabel EU | Octobre 2025



Origine et nombre d'élèves entrant dans les aires de rayonnement Sud-Aquitain en 2024



Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées, 2025

Source : IGN-Admin Express ; Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SIES) [Producteur], Bases statistiques issues de l'application Parcoursup - 2024 [Fichiers de données], Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD) [Diffuseur], <http://doi.org/10.34724/CASD.469.5742.V1>

Qui vient étudier ?

Les flux des élèves entrant mettent en évidence une attractivité différenciée entre les Pyrénées-Atlantiques et les Landes, ainsi qu'entre les aires de rayonnement locales.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, 1 807 étudiants originaires d'autres départements s'installent pour suivre leurs études supérieures. Les principaux départements contributeurs sont les Hautes-Pyrénées avec 372 entrants, la Gironde avec 298 et la Haute-Garonne avec 181. À cela s'ajoute une fraction non négligeable de flux plus lointains – avec 956 élèves regroupés dans la catégorie « autres départements » (hors Paris qui est non comptabilisé) – traduisant l'existence d'une attraction nationale. À l'échelle des aires de rayonnement, Pau se distingue par sa capacité à capter les élèves des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne, tandis que Bayonne attire plutôt depuis la Gironde et la catégorie « autres départements (hors 75) ».

Dans les Landes, l'attractivité reste plus limitée, avec 284 étudiants entrants. Là encore, les départements voisins constituent la source principale : la Gironde envoie près de 86 élèves. Dans le détail, l'aire de Mont-de-Marsan attire 162 élèves, dont 31,5 % de Gironde, 6,2 % des Hautes-Pyrénées, 5,6 % de Haute-Garonne et 56,8 % des « autres départements ». L'aire de rayonnement de Dax capte quant à elle 122 élèves avec des taux légèrement supérieurs à Mont-de-Marsan pour les élèves provenant des Hautes-Pyrénées et de Haute-Garonne. Ces effectifs, relativement restreints, confirment que les Landes restent avant tout un territoire émetteur, disposant de peu de leviers pour retenir ou attirer massivement des étudiants.

AUDAP

Agence d'Urbanisme Atlantiques & Pyrénées

2 allée des Platanes, 64100 Bayonne

1 rue Lapouble, 64 000 Pau

05 59 46 50 10 • audap.org

[audap - LinkedIn](#)



Les membres de droit de l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées